



7^e Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture de la CPS

19–22 novembre 2024



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

Original : anglais

Relevé de conclusions et de mesures de la septième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture de la CPS

Secrétariat de la Division FAME de la CPS

Relevé de conclusions et de mesures de la septième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture de la CPS

Contexte

1. La septième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture de la Communauté du Pacifique (CPS) (RTMCFA7) se tient virtuellement (sur la plateforme Zoom) du 19 au 22 novembre 2024.
2. Elle réunit des chargés de recherche dans le domaine des pêches côtières, des agents des pêches et des experts techniques de toute la région, dans l'objectif de remédier aux principales lacunes techniques et scientifiques, de cerner les besoins et défis urgents, et d'explorer de nouvelles voies de progrès.
3. Les participants à la Conférence examinent un large éventail de domaines essentiels, en menant notamment des débats approfondis sur les défis techniques qui se posent en matière d'aquaculture et de biosécurité aquatique. Ils soulignent également l'importance d'adopter des démarches fondées sur des données et des éléments factuels aux fins d'une gestion efficace des pêches côtières. En outre, ils étudient des technologies et outils innovants visant à renforcer la sécurité alimentaire et à améliorer les moyens de subsistance, l'accent étant mis sur le développement durable et la résilience au sein des communautés océaniques.
4. En moyenne, 85 participants suivent chaque jour virtuellement la Conférence : 47 % d'entre eux sont des représentants de 14 États et Territoires membres (Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, Guam, Kiribati, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Samoa américaines, Tonga, et Wallis et Futuna) et 53 % des agents de la CPS et des représentants de pays non membres. La diversité des représentants, parmi lesquels figurent des chargés des pêches et de l'aquaculture, des observateurs, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales, favorise un espace de dialogue et d'échange collaboratif au sein de la région.
5. La RTMCFA7 s'ouvre sur une prière prononcée par Su'a Ulusapeti Tiitii, du Samoa.
6. La Conférence est présidée par Mme Sarah McAvinchey, du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce. Les thèmes de la Conférence sont en parfaite adéquation avec l'engagement indéfectible de Mme McAvinchey en faveur d'une gestion durable et responsable des ressources marines, un engagement qui est axé sur la conservation des écosystèmes marins, la protection de la biodiversité et une exploitation prudente des ressources. Ces thèmes, qui englobent la réglementation, la biosécurité, le développement des pêches côtières et la gestion des données, sont intrinsèquement liés au bien-être social et économique, aux moyens de subsistance et au mode de vie océanien, autant de questions dont l'urgence ne cesse de croître dans le contexte du changement climatique.
7. En ouvrant la Conférence, M. Neville Smith, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS, souligne qu'il est crucial de disposer de secteurs des pêches côtières et de l'aquaculture qui soient durables afin de pouvoir améliorer les moyens de subsistance, renforcer la sécurité alimentaire et préserver le patrimoine culturel des Océanien. Il signale également que la Conférence offre un espace de collaboration et d'échange de connaissances visant à renforcer la gestion par les membres de leurs ressources.

8. Le présent rapport expose les conclusions formulées et les mesures convenues lors de la Conférence, et relaie les questions et les besoins prioritaires recensés par les délégués, auxquels les membres de la CPS doivent répondre par des mesures concrètes. Il définit également les orientations stratégiques du Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) de la CPS, et énonce les principales recommandations qui seront présentées à la dix-septième Conférence des directeurs des pêches, prévue fin avril 2025.

Formulation des sujets des séances sur les pêches côtières et l'aquaculture

9. En amont de la Conférence virtuelle, il a été demandé aux délégués des États et Territoires membres de la CPS d'indiquer des sujets correspondant étroitement à leurs priorités nationales, en vue des débats qui seront menés lors de la Conférence. Les observations recueillies à partir des réponses obtenues et l'examen de toutes les demandes formulées par les pays membres durant la période précédant la RTMCFA7 ont joué un rôle décisif dans l'établissement de l'ordre du jour et dans le choix des thèmes des séances techniques.
10. M. Andrew Smith, Directeur adjoint de la Division FAME (Programme pêches côtières et aquaculture), présente la finalité de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et aquaculture (RTMCFA), qui constitue un rendez-vous essentiel réunissant des agents, des chargés de recherche et des experts techniques de toute la région dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture. Cet espace collaboratif est l'occasion de se pencher sur les besoins, les défis et les possibilités techniques et scientifiques du secteur.
11. Il est également pris note de l'importance stratégique de la RTMCFA, qui offre un cadre global permettant de définir les orientations régionales, facilitant l'échange d'informations et renforçant les processus décisionnels pour les pêches côtières et l'aquaculture. Le processus établi en matière de gouvernance est présenté, les recommandations formulées à l'issue de la RTMCFA étant soumises aux directeurs des pêches, puis aux ministres des Pêches à l'occasion de leur conférence régionale et, en dernier lieu, aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des îles du Pacifique. Il est également pris note du fait que le Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD) est un mécanisme à part entière, qui contribue aux discussions menées lors de la RTMCFA.
12. En amont de cette conférence virtuelle, les participants des États et Territoires insulaires océaniques ont reçu un bref questionnaire leur permettant de communiquer leurs priorités, enjeux et besoins techniques dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture, ainsi que les mesures mises en place depuis la RTMCFA6, qui s'est tenue en novembre 2023. Dix d'entre eux ont transmis leurs réponses, dont une synthèse portant notamment sur les principales priorités et difficultés techniques en matière de pêches côtières et d'aquaculture est présentée dans le *Document d'information 3*.
13. Les participants à la Conférence *encouragent* les membres à répondre aux futures communications et enquêtes émanant de la Division FAME de la CPS, leurs réponses contribuant à définir les thèmes qui seront à l'ordre du jour des prochaines RTMCFA.

Besoins, questions et enjeux techniques prioritaires des États et Territoires insulaires océaniques membres en matière de pêches côtières

14. De grands domaines prioritaires ont été établis à partir des informations soumises en amont de la RTMCFA7 par les États et Territoires insulaires océaniques membres en vue du développement durable des secteurs régionaux des pêches côtières et de l'aquaculture. Les principales priorités ci-après ont notamment été définies pour les pêches côtières :

- a. **Consolidation de la gestion des données et de la prise de décision dans le domaine des pêches côtières** : besoins en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données, et nécessité d'intensifier le recours à des applications (Ikasavea), à des bases de données et à des systèmes de stockage, de fournir un soutien pour ce qui est des données et des enquêtes socio-économiques, et de réaliser de nouvelles analyses des chaînes de valeur.
- b. **Développement de la formation et du renforcement des capacités** : nécessité de cibler les initiatives de renforcement des capacités, notamment à travers des formations certifiées pour les agents des pêches et des formations axées sur l'évaluation des stocks, la réalisation d'études indépendantes sur les pêches, l'analyse de données, l'identification des espèces, les dispositifs de concentration de poissons (DCP) et les techniques de pêche côtière.
- c. **Action en faveur des moyens de subsistance, du développement de la pêche et de la sécurité alimentaire** : nécessité de fournir un appui en ce qui concerne tous les aspects des DCP ancrés, notamment le financement, le mouillage, les techniques de pêche, les données, le suivi et l'évaluation. Les priorités suivantes ont également été recensées : manipulation après capture, commercialisation et analyse des produits, ainsi que moyens de subsistance complémentaires ou alternatifs.
- d. **Renforcement de la législation, des politiques, de la réglementation, du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) et de l'application de la réglementation** : nécessité de revoir et d'actualiser la législation sur les pêches, ainsi que de mettre au point des cadres pour l'élaboration de politiques et de réglementations relatives à la gestion durable (dont la gestion communautaire), la sensibilisation et la mise en conformité.
- e. **Technologie** : nouvelles initiatives visant à promouvoir des solutions axées sur la technologie, en particulier les outils numériques.

Présentation des conclusions du quatrième Dialogue sur la pêche communautaire aux participants à la RTMCFA7

15. Le quatrième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD4) s'est tenu en présentiel à Suva (Fidji), les 12 et 13 novembre 2024, une attention particulière étant accordée à la participation de représentants de groupes de pêcheurs communautaires, d'organisations de la société civile (OSC) et d'autres acteurs non étatiques. Mme Aydah Akao, des Îles Salomon, a joué le rôle de Coordinatrice.
16. L'objectif du Dialogue sur la pêche communautaire est d'offrir aux représentants de groupes de pêcheurs communautaires, aux OSC et aux autres acteurs non étatiques intervenant directement dans le cadre de la pêche communautaire, un espace leur permettant d'apporter des éclairages et de formuler des recommandations sur des besoins essentiels, qui seront ensuite communiqués aux directeurs des pêches par l'intermédiaire de la RTMCFA. Ce processus permet également aux ministres des Pêches, et, en dernier ressort, aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, de prendre des décisions éclairées sur des questions prioritaires relatives à la gestion durable des ressources halieutiques côtières. En outre, le CBFD est une bonne occasion de communiquer sur les expériences vécues et les enseignements tirés dans le cadre des initiatives communautaires, ce qui permet de renforcer les efforts menés pour la préservation d'écosystèmes productifs et sains, et de leurs ressources halieutiques essentielles. Au travers de ce dialogue, les communautés côtières peuvent s'associer aux pouvoirs publics et aux autres parties prenantes afin de promouvoir des démarches coopératives en matière de gestion des pêches côtières dans la région.

17. La Coordinatrice présente le relevé de conclusions du Cbfd (annexe 1) à la RTMCF7, et expose les mesures suivantes :
- a. **Suivi des recommandations à la Conférence des directeurs des pêches et à la Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM)** : les participants au Cbfd4 demandent au Groupe consultatif du Dialogue d'ajouter une annexe au relevé de conclusions de chaque édition du Cbfd afin qu'y soient jointes l'ensemble des recommandations formulées à l'intention des directeurs et des ministres des Pêches lors des éditions précédentes du Dialogue, et qu'un point puisse être fait sur les suites qui ont été données à ces recommandations.
 - b. **Renforcement des liens entre l'appui régional en matière de gestion communautaire des pêches (GCP) et la pratique locale** : le Dialogue sur la pêche communautaire est l'occasion de faire le point sur les informations disponibles en matière d'outils, ce qui garantit l'utilisation concrète d'outils techniques ; les représentants participant au Cbfd doivent veiller à faire mieux connaître le Dialogue et à en accroître la visibilité à l'échelon national.
 - c. **Intégration des principes fondamentaux du suivi, du contrôle, de la surveillance (SCS) et de l'application de la réglementation dans le contexte de la GCP** : les participants au Cbfd4 préconisent de demander explicitement que ces principes soient respectés dans le cadre de toute initiative communautaire de SCS et d'application de la réglementation.
 - d. **Renforcement du SCS et de l'application de la réglementation au sein des communautés** : les participants au Cbfd4 encouragent les organismes nationaux à continuer d'investir dans le partage d'informations et la sensibilisation en matière de législation afin de garantir que les populations soient suffisamment informées sur la raison d'être de la réglementation.
 - e. **Plateformes d'apprentissage** : les participants au Cbfd4 mettent l'accent sur l'importance majeure de la formation continue au travers de plateformes telles que le Cbfd, qui permettent de rapporter dans son pays des enseignements venus d'ailleurs.
 - f. **Préservation des savoirs écologiques traditionnels** : les participants au Cbfd4 prient instamment les responsables des pêches :
 - i. de renforcer les efforts déjà menés dans les pays en matière de préservation des savoirs écologiques traditionnels en lien avec les pêches côtières (notamment en établissant une passerelle entre ces savoirs et la science) ;
 - ii. d'intégrer les jeunes et les anciens, ensemble, aux activités dans le domaine des pêches afin de garantir le transfert des savoirs écologiques traditionnels ; et
 - iii. de se coordonner avec les services chargés de l'éducation et de l'environnement pour ce qui est de l'échange d'informations.
 - g. **Transfert de connaissances intergénérationnel** : les participants au Cbfd4 pointent la nécessité de valoriser le rôle joué par les détenteurs des savoirs traditionnels dans le transfert des connaissances, et de les rétribuer correctement. Il est ici essentiel de trouver un équilibre entre les risques associés à la monétisation des savoirs écologiques traditionnels et la nécessité de rétribuer équitablement les détenteurs de ces savoirs.
 - h. **Programmes de microfinancements pour la gestion communautaire des pêches** : les participants au Cbfd4 insistent sur la nécessité de développer plus avant ces possibilités, notamment les mécanismes de mentorat et de formation destinés aux :
 - i. bénéficiaires de subventions (afin de pérenniser les capacités au sein des communautés et de permettre ainsi la participation à des programmes de microfinancements à l'avenir) ; et
 - ii. bailleurs de fonds (afin d'appréhender la réalité du terrain dans le Pacifique et de comprendre en quoi les programmes doivent s'y adapter, tout en s'alignant sur les objectifs de développement).

- i. **Poursuite des activités du Cbfd** : les participants au Cbfd4 proposent des actions et des mesures pouvant être mises en œuvre par les OSC et les représentants communautaires afin de renforcer les aspects relatifs i) à l'organisation, ii) aux ressources et iii) au capital social qui sont essentiels à la poursuite des activités du Cbfd.
18. En approuvant l'instauration du Cbfd, les directeurs des pêches réunis en leur douzième Conférence et les ministres des Pêches en leur première Conférence régionale (2020) sont convenus que le Relevé complet de conclusions et de mesures du Cbfd (y compris les recommandations aux directeurs des pêches) serait soumis aux participants à la RTMCFA. Ces derniers, réunis en plénière, pourraient poser des questions et demander que des éclaircissements soient apportés concernant le Relevé ; celui-ci serait intégré au Relevé de conclusions et de mesures de la RTMCFA, et communiqué tel quel aux directeurs des pêches.
19. Les participants à la RTMCFA7 *prennent note* des recommandations du Cbfd4 aux directeurs des pêches réunis en leur dix-septième Conférence, à savoir :
- a. Les participants au Cbfd4 *prennent note* de la nécessité de poursuivre le développement des programmes de microfinancements et *reconnaissent* :
 - i. les difficultés auxquelles font face les communautés lors de l'élaboration des demandes, de la planification de la mise en œuvre et de l'établissement des rapports ; et
 - ii. les difficultés rencontrées par les organismes chargés de la gestion des subventions pour assurer une bonne coordination et respecter les exigences des bailleurs de fonds.
 - b. Les participants au Cbfd4 *conviennent* que le Dialogue a pour fonction de proposer des recommandations débouchant sur des actions. Ils *font part* de leur préoccupation quant au fait que les recommandations à la Conférence des directeurs des pêches et à la RFMM n'ont pas eu de suites concrètes. Les participants au Cbfd4 *soulignent* l'importance de passer en revue les interventions et les actions mises en œuvre pour donner suite aux recommandations.
 - c. Conscients du nombre considérable d'outils et de supports techniques élaborés dans la région, les participants au Cbfd4 *soulignent* la nécessité de les utiliser plus efficacement et de manière plus généralisée.

Séances techniques sur les pêches côtières

Améliorer les évaluations de l'état des ressources halieutiques côtières pour lesquelles peu de données sont disponibles dans les États et Territoires insulaires océaniques

20. La Division FAME de la CPS fait le point sur les progrès importants réalisés par les équipes de la CPS chargées des sciences et des bases de données au regard de l'élaboration d'outils de données électroniques innovants visant à améliorer la collecte, la gestion et l'analyse des données sur les pêches côtières. Ces outils sont conçus pour faciliter la gestion fondée sur des données factuelles en fournissant des informations précises et fiables, ainsi que des indications propices à une prise de décision éclairée. La Conférence offre également aux membres l'occasion de faire part de leur expérience avec ces outils, de discuter de leurs applications pratiques, et d'examiner les nouvelles fonctionnalités qui seront intégrées aux outils existants, ainsi que de réfléchir à des questions

importantes telles que l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour évaluer l'état des stocks et résoudre les difficultés associées à l'insuffisance de données halieutiques.

21. Les participants à la Conférence *prennent acte* de l'importance cruciale du renforcement des capacités en ce qui concerne les évaluations de l'état des ressources halieutiques côtières pour lesquelles peu de données sont disponibles, et des mesures visant à répondre aux besoins en matière d'analyse de données dans les contextes où ces dernières sont insuffisantes. Ainsi, les participants à la Conférence :
 - a. *recommandent* à la CPS de donner la priorité à la formation aux techniques d'évaluation des stocks fondée sur la taille, à l'utilisation d'outils comme Ikasavea pour améliorer la collecte de données halieutiques, à l'analyse de données, et à la communication d'informations scientifiques aux décideurs des États et Territoires membres ;
 - b. *insistent* sur le fait qu'il est absolument nécessaire de renforcer les capacités en matière d'analyse des données relatives aux pêches côtières afin de pouvoir satisfaire à différentes obligations législatives et institutionnelles. Diverses espèces de poissons récifaux, les holothuries ainsi que les langoustes comptent parmi les principales ressources halieutiques dont les stocks doivent être évalués. Les méthodes de soutien privilégiées sont les ateliers intensifs en présentiel, l'accompagnement, et enfin les instructions/manuels sous forme écrite. Les obstacles majeurs à la réalisation d'évaluations de stocks sont le manque de compétences, les problèmes de qualité des données et la nécessité d'harmoniser les méthodes ;
 - c. *encouragent* la CPS à promouvoir les partenariats entre les services des pêches, les organisations non gouvernementales et les établissements de recherche. Cette collaboration favorisera le partage de données, améliorera la répartition des ressources, et encouragera l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion des pêches ;
 - d. *soulignent* l'importance d'intégrer des données économiques dans les évaluations de l'état des ressources halieutiques pour qu'il soit possible d'appréhender pleinement l'impact socio-économique des pêches côtières. Cette intégration favorisera la compréhension des conséquences économiques des données relatives aux pêches, et facilitera la hiérarchisation des mesures de gestion à l'appui de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des communautés ;
 - e. *soulignent* la nécessité de poursuivre les investissements dans l'outil Ikasavea afin de maintenir son efficacité dans le cadre des évaluations de l'état des ressources halieutiques et du classement des espèces par ordre de priorité, et *recommandent* à la CPS de mobiliser des ressources qui permettront de continuer à renforcer les capacités d'Ikasavea en matière d'intelligence artificielle, et de soutenir les progrès technologiques en cours ;
 - f. *insistent* sur l'importance d'effectuer des retours d'information réguliers et de poursuivre les ateliers de renforcement des capacités pour améliorer la qualité des données, offrir aux agents des pêches les moyens de mener efficacement des évaluations et s'assurer que la CPS demeure capable de s'adapter à l'évolution des besoins des États et Territoires insulaires océaniques membres en matière de gestion ; et
 - g. *recommandent* à la CPS de poursuivre le développement et le renforcement de sa Section sciences halieutiques côtières et aquacoles afin de mieux accompagner ses membres face aux principaux défis rencontrés, et de promouvoir une gestion durable des pêches côtières et de l'aquaculture.

22. Recommandations aux directeurs des pêches réunis en leur dix-septième conférence :

- a. Confier à la Division FAME de la CPS la mission de remédier au manque de capacités, dans le domaine des pêches côtières, en matière de collecte, d'analyse, d'utilisation des données, d'établissement de rapports et de prise de décision fondée sur des éléments factuels dans la région, en hissant ces axes de travail au rang de priorité de son Programme pêches côtières et aquaculture.
- b. Encourager la CPS à rechercher de nouveaux investissements dans le cadre de partenariats régionaux et internationaux, en veillant à mettre en lumière, en collaboration avec les membres, les défis et possibilités associés aux sciences halieutiques côtières, l'objectif étant de mettre au point et de promouvoir des approches communes à l'échelle régionale en vue de fixer des orientations dans ce domaine. Il s'agit notamment de fournir des conseils sur les méthodes normalisées de suivi dépendant des pêcheries et d'analyse de données, et d'élaborer des programmes de formation complets sur les évaluations des ressources halieutiques côtières pour lesquelles peu de données sont disponibles.

Exploration de l'avenir des dispositifs de suivi, de contrôle, de surveillance et d'application de la réglementation dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture

23. Dans le document présenté aux participants à la Conférence, la CPS insiste sur la nécessité de renforcer la culture de la conformité dans le secteur des pêches côtières au moyen d'outils de suivi, de contrôle, de surveillance (SCS) et d'application de la réglementation, en mettant l'accent sur l'éducation communautaire, la mobilisation des parties prenantes et la poursuite des initiatives en matière de formation, de partenariats, d'essais de suivi ainsi que de gestion des données, à l'appui d'une conservation et d'une gestion durables des ressources.
24. Les participants à la Conférence *conviennent* des mesures suivantes afin que la CPS puisse poursuivre plus avant les efforts qu'elle déploie pour améliorer le respect de la réglementation dans le domaine des pêches côtières, au moyen de programmes de formation élargis, de partenariats stratégiques, d'essais de suivi innovants et d'une gestion globale des données. Ainsi, les participants à la Conférence :
 - a. *approuvent* l'amélioration des programmes de formation des professionnels du SCS et de l'application de la réglementation, au travers de l'actualisation de la formation certifiante de niveau IV de l'Université du Pacifique Sud (USP) et de la CPS, ainsi que de la mise en place de la formation professionnelle certifiante sur le respect de la réglementation relative aux pêches au sein des communautés. Ils conviennent que ces programmes sont essentiels pour doter tant les responsables que les professionnels intervenant au niveau communautaire des compétences nécessaires à la bonne application de la réglementation dans le domaine des pêches côtières ;
 - b. *insistent* sur l'importance d'encourager une culture du respect volontaire de la réglementation relative aux pêches côtières, et d'intégrer des systèmes modernes et traditionnels permettant d'assurer et de favoriser, dans la pratique, une gestion durable des pêches ;
 - c. *approuvent* la mise en œuvre et la transposition à une autre échelle des technologies de suivi électronique, convenant qu'elles jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la transparence, de la responsabilité et du suivi en temps réel de la gestion des pêches côtières, les résultats des essais réalisés dans deux pays membres se révélant prometteurs ;

- d. *soulignent* l'importance de poursuivre l'amélioration de la base de données régionale de SCS et d'application de la réglementation, l'objectif étant d'encourager l'échange de données et le retour d'information, et de permettre ainsi la mise en œuvre de stratégies de conformité adaptées qui contribueront à tenir compte des besoins propres aux communautés et à renforcer la coopération régionale ;
- e. conscients du rôle des communautés locales dans la gestion durable des pêches, *encouragent* les initiatives propices à une participation des communautés aux actions qui sont menées en faveur de la conformité pour instaurer un climat de confiance, promouvoir le respect volontaire de la réglementation et insuffler une culture de la durabilité au sein des communautés côtières ;
- f. *mettent en lumière* les possibilités offertes par les bases de données régionales s'agissant de fournir des éclairages axés sur des données et pouvant déboucher sur des mesures concrètes. Ces éclairages viendront orienter les actions décidées en faveur de la conformité réglementaire et permettront aux services des pêches d'élaborer des stratégies et des formations en la matière qui soient mieux adaptées aux contextes locaux, améliorant ainsi l'efficacité des activités de SCS et d'application de la réglementation ; et
- g. *recommandent* à la CPS de continuer à encourager les partenariats avec les établissements de recherche, les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires, dans une démarche visant à renforcer la collecte de données, le respect de la réglementation et le suivi, ces collaborations étant essentielles à la mise en œuvre de pratiques de pêche durables dans le Pacifique.

25. Recommandations aux directeurs des pêches réunis en leur dix-septième Conférence :

- a. Confier à la CPS la mission de privilégier et de développer les formations en présentiel destinées aux professionnels du SCS et de l'application de la réglementation, étant donné qu'il est reconnu qu'une participation en personne favorise le renforcement des capacités techniques, encourage la collaboration et garantit la mise en œuvre effective des activités de conformité réglementaire dans le secteur des pêches au sein des différents États et Territoires membres.

Points sur les activités halieutiques côtières

26. La CPS fait le point sur les travaux de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ayant trait aux poissons d'aquariophilie marine, le Projet régional sur la pêche thonière pour la résilience climatique financé par le Fonds vert pour le climat (RTP FVC), le soutien juridique et stratégique à la gestion des pêches côtières, et les négociations menées par les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique concernant les questions relatives à l'océan et au milieu marin, telles que la pollution plastique due aux engins de pêche, en collaboration avec des partenaires régionaux.

27. Les participants à la Conférence *prennent note* des progrès accomplis par la CPS et :

- a. *insistent* sur la nécessité de mettre en œuvre les recommandations récentes de la CITES, et prient instamment les membres de la CPS d'utiliser des champs de données uniformisés ainsi que les bases de données de l'Organisation pour assurer le suivi des exportations de poissons d'aquariophilie marine, renforçant ainsi la transparence et la durabilité dans ce secteur ;
- b. *conviennent* que le volet 1 du RTP FVC est essentiel pour améliorer la résilience des communautés dépendantes de cette pêche au travers du renforcement des programmes

nationaux de DCP ancrés et de la sensibilisation aux impacts climatiques, l'objectif étant de pérenniser la sécurité alimentaire et la stabilité économique ;

- c. *chargent* la CPS, dans la mesure du possible, de communiquer des informations relatives au RTP FVC et d'en présenter les résultats aux membres qui ne remplissent pas les conditions requises pour participer aux activités du projet ;
- d. *prennent acte* des progrès accomplis au regard de l'élaboration des politiques et des cadres relatifs aux pêches côtières et à l'aquaculture dans les États et Territoires membres de la CPS, *soulignant* la nécessité de continuer à fournir une assistance technique afin de garantir l'efficacité de la mise en œuvre des politiques et des plans de gestion, et leur adaptation à l'échelon local ;
- e. *encouragent* la CPS à poursuivre sa collaboration avec des organismes régionaux, tels que le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et l'Agence des pêches du Forum (FFA), l'objectif étant de fournir un appui aux PEID du Pacifique dans le cadre des négociations concernant la pollution plastique, en faisant de la protection de la pêche artisanale et à petite échelle une question prioritaire des futurs traités ;
- f. *approuvent* les activités de formation en cours, comme les ateliers régionaux et les formations à la rédaction de textes législatifs, jugées indispensables pour renforcer les compétences locales en matière de gestion des pêches, pérenniser les avancées en matière de législation et favoriser la gestion communautaire des ressources ; et
- g. *mettent en avant* les difficultés rencontrées, telles que les perturbations opérationnelles et le manque de ressources, et recommandent à la CPS de hisser au rang de ses priorités l'affectation de ressources et la collaboration afin de garantir la continuité du soutien fourni en matière de gestion des pêches côtières dans le Pacifique insulaire.

28. Recommandations aux directeurs des pêches réunis en leur dix-septième Conférence :

- a. *Encourager* la Division FAME de la CPS à étudier des possibilités de soutien aux États et Territoires membres, notamment ceux qui ne remplissent pas les conditions requises pour participer aux activités du RTP FVC, au travers de la mobilisation de financements visant à renforcer les capacités dans le cadre du développement des pêches côtières et de la diversification des moyens de subsistance, l'accent étant mis en particulier sur l'appui à la valorisation et à la transformation post-capture.
- b. Prendre acte de l'importance cruciale du travail en matière de politiques et de législation pour une gestion efficace des pêches côtières ; et fournir un appui à la Division FAME de la CPS pour l'obtention de financements destinée à assurer la continuité du soutien aux membres aux fins de la gestion durable de leurs ressources halieutiques.

Multi-instrumentation des dispositifs de concentration de poissons

29. La CPS présente un point d'information sur le projet de multi-instrumentation des dispositifs de concentration de poissons (HI-FAD), dans le cadre duquel des technologies reposant sur l'utilisation de bouées satellites ont été mises à l'essai au sein des États et Territoires insulaires océaniques. Les résultats de ce projet ont mis en évidence plusieurs avantages, comme l'amélioration du suivi des DCP ancrés, de la productivité de la pêche et de l'observation de l'océan, ainsi qu'un certain nombre de difficultés, telles que la perte d'équipement et la nécessité d'adopter des méthodes de mouillage adaptées.

30. Les participants à la Conférence *prennent note* des recommandations sur les bonnes pratiques en matière de sélection d'un type de DCP et d'un site de mouillage adaptés, de fixation des bouées GPS sur les DCP, et de diffusion des données provenant des équipements électroniques installés

sur des DCP ancrés. Ils *attirent l'attention* sur l'importance de stratégies de planification et de récupération rigoureuses, l'objectif étant d'accroître le plus possible l'efficacité des technologies reposant sur l'utilisation de bouées satellites.

31. Les participants à la Conférence *encouragent* les États et Territoires insulaires océaniques à étudier la possibilité de recycler les bouées équipées d'un échosondeur utilisées pour la pêche à la senne en zone équatoriale qui viennent s'échouer sur leurs côtes, dans une démarche visant à renforcer le suivi des pêcheries locales tout en maîtrisant les coûts de communication.
32. Les participants à la Conférence *prennent acte* des progrès accomplis par la CPS et *encouragent* à étudier des solutions qui permettraient de transmettre efficacement aux pêcheurs les informations émises en temps réel par les DCP multi-instrumentés, reconnaissant que ces informations ne sont actuellement accessibles qu'à un petit nombre de responsables des services des pêches.

Séances techniques sur l'aquaculture

Besoins, questions et enjeux techniques prioritaires des États et Territoires insulaires océaniques membres dans le domaine de l'aquaculture

33. Les réponses des membres au questionnaire mettent en avant les priorités du secteur aquacole régional en matière de développement durable. Les principaux besoins, questions et enjeux prioritaires ci-après ont notamment été recensés :
 - a. **Perspectives de production** : il est nécessaire d'améliorer les activités et les infrastructures aquacoles, de valoriser les espèces prioritaires, de réaliser des études de faisabilité portant sur l'élevage et les systèmes intégrés, et de promouvoir la production locale d'aliments.
 - b. **Formation et renforcement des capacités** : l'attention est attirée sur la nécessité de proposer des formations ciblées en matière d'exploitation d'écloserie, d'élevage, de manipulation, de gestion de projet, d'études de faisabilité et d'évaluation des sites.
 - c. **Données et systèmes de suivi** : les membres soulignent la nécessité de mettre en place des bases de données aquacoles, des systèmes de suivi et des systèmes de traçabilité pour les espèces inscrites à la CITES, à l'appui de la gestion et de la conformité.
 - d. **Gouvernance et élaboration de stratégies** : l'attention est attirée sur la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures opératoires normalisées en matière de biosécurité, d'importation, de production et de gestion. Les membres conviennent également qu'il est important de mettre au point des stratégies de lutte contre le changement climatique destinées aux exploitations aquacoles.
 - e. **Biosécurité et infrastructures** : il est nécessaire d'investir dans des installations de laboratoire, des équipements spécialisés et des sites régionaux de démonstration en vue de renforcer la biosécurité et d'améliorer le soutien apporté dans le cadre des activités aquacoles.
 - f. **Capacités et compétences techniques** : il convient d'accorder la priorité au renforcement des capacités en matière d'évaluation des risques, de diagnostic des maladies, d'évaluation des sites et de compétences techniques s'agissant des espèces nouvelles et prioritaires.
 - g. **Disponibilité des intrants** : il est nécessaire d'accroître la production de juvéniles, de fournir un soutien à long terme pendant les phases de démarrage, et de résoudre les problèmes liés à l'approvisionnement en eau et à sa qualité, ainsi que de promouvoir des solutions durables concernant les aliments en vue de réduire les coûts et la dépendance aux importations.

Point sur l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique

34. La CPS présente un point d'information sur les progrès accomplis au regard de l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique (PRAS) et invite les participants à examiner le projet de PRAS et à communiquer leurs observations en vue de l'achèvement de la Stratégie d'ici au 16 décembre 2024.
35. Les participants à la Conférence *prennent note* du décès de Tim Pickering et *saluent* son immense contribution au secteur de l'aquaculture dans le Pacifique.
36. Les participants à la Conférence *prennent également note* des actions entreprises par la CPS afin d'apporter un soutien aux membres dans le cadre de l'élaboration de la PRAS, qui constitue un cadre global d'orientation du développement durable dans l'ensemble de la région, et vise à renforcer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la résilience économique.

Nouveautés dans la filière aquacole – Comparaison économique du système de grossissement sur filière des huîtres de palétuvier et de la méthode traditionnelle avec paniers artisanaux en plastique

37. La CPS présente les premiers résultats d'une analyse coûts-avantages réalisée pour le ministère fidjien des Pêches et des Forêts, qui compare l'efficacité de deux systèmes de grossissement des huîtres : les paniers artisanaux traditionnels et les paniers de grossissement sur filière.
38. Les participants à la Conférence *soulignent* la nécessité d'approfondir les recherches ou de réaliser une étude portant sur la robustesse et la durabilité environnementale, notamment la rentabilité de différents types de paniers pour le grossissement des huîtres de palétuviers.
39. Les participants à la Conférence *soulignent* la nécessité de pousser plus avant l'analyse en vue d'optimiser les conditions de production à plus grande échelle, de sorte que le système sur filière reste économiquement viable au fil du temps dans de telles conditions.
40. Les participants à la Conférence *insistent* sur l'importance de continuer à fournir un soutien technique et à renforcer les capacités, en particulier pour les groupes de femmes et les communautés locales intervenant dans le secteur de l'ostréculture, l'objectif étant de maximiser les avantages que peuvent offrir les deux systèmes de grossissement.

Nouveautés dans la filière aquacole – Possibilités offertes par l'anguille de vase du Pacifique au sein de systèmes aquacoles innovants

41. La CPS présente les premiers résultats d'une étude portant sur la croissance et la survie d'anguilles de vase juvéniles du Pacifique (*Anguilla obscura*) au sein d'un environnement aquacole contrôlé aux Fidji.
42. Les participants *prennent note* de la nécessité de mettre en œuvre des systèmes aquacoles avancés, tels que des systèmes aquacoles en circuit recirculé, afin d'améliorer le plus possible les conditions de croissance des anguilles de vase du Pacifique et de réduire le stress lors des principales phases de croissance.

43. Les participants à la Conférence *prennent note* de la possibilité de recourir à des études comparables pour des espèces présentes dans d'autres États et Territoires insulaires océaniques membres, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'étude menée aux Fidji.

Création d'une base de données régionale sur l'aquaculture : principales observations des États et Territoires insulaires océaniques

44. La CPS présente un exposé sur l'état actuel des données dans le domaine de l'aquaculture et sur la nécessité de créer une base de données centralisée pour la gestion des données issues des écloséries et des exploitations aquacoles.

45. Les participants à la Conférence *saluent* l'initiative de la CPS, qui a contribué à l'élaboration d'une base de données régionale en ligne en réponse à ce besoin et :

- a. *approuvent* l'élaboration d'une base de données régionale sur l'aquaculture, conscients qu'il s'agit d'un outil crucial permettant de regrouper les données aquacoles des différents États et Territoires insulaires océaniques, l'objectif étant de favoriser une prise de décision éclairée et de faciliter l'établissement de rapports aux échelons national et régional.
- b. *soulignent* l'importance d'une application mobile, qui serait adaptée aux éleveurs et aux exploitants d'écloséries, et qui faciliterait la saisie de données, en améliorerait la précision et simplifierait l'élaboration de rapports. L'application pourrait intégrer des fonctions permettant une utilisation hors ligne et le recours à l'IA pour l'échantillonnage de lots.
- c. *insistent* sur la nécessité d'une participation collaborative des États et Territoires insulaires océaniques à la définition des spécifications utilisateur et des champs de données prioritaires de la base de données et de l'application mobile, en veillant à ce qu'elles soient en adéquation avec les besoins de la région en matière de rapports sur l'aquaculture, et accessibles à l'ensemble des parties prenantes.
- d. *prennent note* de l'utilité de la base de données, qui permet d'assurer une gestion de l'aquaculture axée sur les données, notamment en ce qui concerne le suivi de la production, l'évaluation économique et les interventions d'urgence, et de renforcer ainsi la résilience et la durabilité des activités aquacoles dans l'ensemble de la région.
- e. *soulignent* l'importance d'établir un mécanisme de retour d'information pour informer régulièrement les éleveurs de l'utilisation qui est faite de leurs données. En réalisant des rapports de synthèse personnalisés, des analyses comparatives, des études d'impact et des études de cas, la CPS peut favoriser la communication régulière de données, et encourager une culture de la prise de décision axée sur les données chez les éleveurs. À terme, cela conduira à une amélioration de la communication et de la production de données, ainsi que des performances globales.

46. Recommandation aux directeurs des pêches réunis en leur dix-septième Conférence :

- a. Confier à la CPS la mission d'élaborer et de mettre en œuvre prioritairement une base de données régionale et une application mobile sur l'aquaculture. Cette initiative renforcera considérablement la prise de décision axée sur les données, favorisera les pratiques aquacoles durables, et contribuera à la résilience globale des États et Territoires insulaires océaniques.

Nouvelles possibilités de collecte de naissains dans le Pacifique insulaire

47. La CPS fait un exposé sur la collecte (ou captage) de naissains, qui désigne le fait de prélever des coquillages juvéniles, comme des huîtres et des bénitiers, dans leur habitat naturel pour mener des activités aquacoles, au moyen de collecteurs permettant leur fixation. Cette pratique durable

et peu coûteuse, déjà employée par les communautés océaniques isolées pour récolter les huîtres perlières, pourrait être élargie aux huîtres de roche et de palétuvier, ce qui contribuerait à améliorer la sécurité alimentaire, la santé environnementale et la résilience économique à l'échelle de la région.

48. Les participants à la Conférence conviennent que la collecte de naissains est une méthode aquacole accessible et peu coûteuse, qui offre de nombreuses perspectives aux communautés du Pacifique en matière de création de revenus, de sécurité alimentaire et de conservation marine.
49. Les participants à la Conférence insistent sur la nécessité de poursuivre les recherches et de continuer à développer les ressources afin de promouvoir diverses méthodes de collecte de naissains, notamment celles utilisant des matériaux de substitution. Il s'agit également d'améliorer les techniques de collecte de naissains d'huîtres, de bénitiers et d'autres espèces d'intérêt commercial.
50. Les participants à la Conférence soulignent l'importance d'établir des cadres réglementaires et des accords communautaires pour clarifier les droits d'accès, gérer les effets sur l'environnement, et relever les défis associés aux zones de collecte des naissains, à la sécurité des infrastructures et aux risques éventuels pour la navigation.
51. Ils soulignent également l'importance de garantir l'accès à des financements et à des capitaux de démarrage abordables permettant aux communautés de prendre activement part à des programmes d'aquaculture, tels que la collecte de naissains. Il est ainsi nécessaire de mettre en place des mécanismes de financement adaptés, des initiatives de renforcement des capacités dans le domaine financier, ainsi que des partenariats avec des établissements financiers pour créer des possibilités de financement inclusives et pérennes en faveur du développement de l'aquaculture à petite échelle.

Séances techniques transversales

Mise à jour à dix ans de l'évaluation régionale des répercussions du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture dans le Pacifique

52. La CPS présente un point sur l'évaluation régionale des répercussions du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture dans le Pacifique, qui touche à sa fin. Une cinquantaine de spécialistes ont pris part à cette évaluation exhaustive sur 10 ans, financée par les ministères australien et néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce. L'objectif est d'étudier les effets du changement climatique sur les pêches côtière, hauturière et en eau douce, l'aquaculture, les moyens de subsistance, les économies, la sécurité alimentaire, ainsi que les systèmes alimentaires bleus. Afin de garantir des résultats concrets et ciblés, des résumés détaillés accompagnés de recommandations de mesures d'adaptation sont en cours de préparation pour chacun des 22 États et Territoires insulaires océaniques. Ils intègrent les contributions des organismes nationaux, des organisations régionales et d'autres parties prenantes.
53. Les participants à la Conférence prennent acte des actions que la CPS a entreprises dans le cadre de la réalisation de l'évaluation régionale des répercussions du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture en vue de renforcer la résilience des pêches côtières.
54. Ils disent attendre avec impatience les conclusions finales de l'évaluation, soulignant son importance pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la croissance économique,

et ont hâte d'en examiner et d'en évaluer les principales recommandations lors de la dix-septième Conférence des directeurs des pêches.

Communauté de pratique socio-économique (SECoP Pasifika) : de quoi s'agit-il, et en quoi peut-elle être utile aux services des pêches ?

55. La CPS présente un point sur la Communauté de pratique socio-économique (SECoP Pasifika). Composante régionale de l'Initiative mondiale de surveillance socio-économique pour la gestion côtière, cette communauté de pratique réunit des spécialistes et des parties prenantes intéressées pour leur permettre d'échanger des idées et des stratégies visant l'amélioration de la gestion de ressources dans le Pacifique.
56. Les participants à la Conférence approuvent la SECoP Pasifika, qu'ils considèrent comme un dispositif utile permettant d'intégrer des éclairages socio-économiques à la gestion des ressources halieutiques et côtières, soulignant son rôle en faveur de moyens de subsistance durables pour les communautés du Pacifique.
57. Ils mettent en lumière l'importance de la SECoP Pasifika, qui contribue à promouvoir l'apprentissage collaboratif et le renforcement des capacités en offrant un accès à des ressources, formations et compétences qui permettent d'améliorer les démarches socio-économiques et de tenir compte des questions de genre au sein des services des pêches.

Synthèse des recommandations formulées à l'intention des participants à la dix-septième Conférence des directeurs des pêches

58. La septième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA7) réunit des chargés de recherche dans le domaine des pêches côtières, des agents des pêches et des experts techniques des États et Territoires membres de la CPS, dans l'objectif de recenser et d'analyser les principales lacunes techniques et scientifiques, de remédier à ces lacunes, ainsi que de cerner les besoins et défis urgents, et d'explorer de nouvelles voies de progrès. Les participants conviennent de transmettre les recommandations ci-après aux directeurs des pêches réunis en leur dix-septième Conférence, en vue de leur examen et de leur mise en œuvre par les membres de la CPS.

« Présentation des conclusions du quatrième Dialogue sur la pêche communautaire aux participants à la RTMCFA7 »

L'objectif du quatrième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD4) est d'offrir aux représentants de groupes de pêcheurs communautaires, aux organisations de la société civile (OSC) et aux autres acteurs non étatiques intervenant directement dans le cadre de la pêche communautaire, un espace leur permettant de débattre et d'apporter des éclairages et de formuler des recommandations sur des besoins essentiels de la pêche côtière, qui seront ensuite communiqués aux directeurs des pêches par l'intermédiaire de la RTMCFA.

Recommandation 19 a), b), c). Les participants à la RTMCFA7 *prennent note* des recommandations du CBFD4 aux directeurs des pêches réunis en leur dix-septième Conférence, à savoir :

- a. Les participants au CBFD4 *prennent note* de la nécessité de poursuivre le développement des programmes de microfinancements et *reconnaissent* :

- i. les difficultés auxquelles font face les communautés lors de l'élaboration des demandes, de la planification de la mise en œuvre et de l'établissement des rapports ; et
 - ii. les difficultés rencontrées par les organismes chargés de la gestion des subventions pour assurer une bonne coordination et respecter les exigences des bailleurs de fonds.
- b. Les participants au Cbfd4 *conviennent* que le Dialogue a pour fonction de proposer des recommandations débouchant sur des actions. Ils *font part* de leur préoccupation quant au fait que les recommandations à la Conférence des directeurs des pêches et à la RFMM n'ont pas eu de suites concrètes. Les participants au Cbfd4 *soulignent* l'importance de passer en revue les interventions et les actions mises en œuvre pour donner suite aux recommandations.
- c. Conscients du nombre considérable d'outils et de supports techniques élaborés dans la région, les participants au Cbfd4 *soulignent* la nécessité de les utiliser plus efficacement et de manière plus généralisée.

Pêches côtières : « Améliorer les évaluations de l'état des ressources halieutiques côtières pour lesquelles peu de données sont disponibles dans le Pacifique »

Recommandation 22 a). *Confier* à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS la mission de remédier au manque de capacités, dans le domaine des pêches côtières, en matière de collecte, d'analyse, d'utilisation des données, d'établissement de rapports et de prise de décision fondée sur des éléments factuels dans la région, en hissant ces axes de travail au rang de priorité de son Programme pêches côtières et aquaculture.

Recommandation 22 b). *Encourager* la CPS à rechercher de nouveaux investissements dans le cadre de partenariats régionaux et internationaux, en veillant à mettre en lumière, en collaboration avec les membres, les défis et possibilités associés aux sciences halieutiques côtières, l'objectif étant de mettre au point et de promouvoir des approches communes à l'échelle régionale en vue de fixer des orientations dans ce domaine. Il s'agit notamment de fournir des conseils sur les méthodes normalisées de suivi dépendant des pêcheries et d'analyse de données, et d'élaborer des programmes de formation complets sur les évaluations des ressources halieutiques côtières pour lesquelles peu de données sont disponibles.

Pêches côtières : « Exploration de l'avenir des dispositifs de suivi, de contrôle, de surveillance et d'application de la réglementation dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture »

Recommandation 25 a). *Confier* à la CPS la mission de privilégier et de développer les formations en présentiel destinées aux professionnels du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) et de l'application de la réglementation, étant donné qu'il est reconnu qu'une participation en personne favorise le renforcement des capacités techniques, encourage la collaboration et garantit la mise en œuvre effective des activités de conformité réglementaire dans le secteur des pêches au sein des différents États et Territoires membres.

Pêches côtières : « Points sur les activités halieutiques côtières »

Recommandation 28 a). *Encourager* la Division FAME de la CPS à étudier des possibilités de soutien aux États et Territoires membres, notamment ceux qui ne remplissent pas les conditions requises pour

participer aux activités du Projet régional sur la pêche thonière du Fonds vert pour le climat (RTP FVC), au travers de la mobilisation de financements visant à renforcer les capacités dans le cadre du développement des pêches côtières et de la diversification des moyens de subsistance, l'accent étant mis en particulier sur l'appui à la valorisation et à la transformation post-capture.

Recommandation 28 a). *Prendre acte* de l'importance cruciale du travail en matière de politiques et de législation pour une gestion efficace des pêches côtières ; et fournir un appui à la Division FAME de la CPS pour l'obtention de financements destinée à assurer la continuité du soutien aux membres aux fins de la gestion durable de leurs ressources halieutiques.

Aquaculture : « Création d'une base de données régionale sur l'aquaculture : principales observations des États et Territoires insulaires océaniques »

Recommandation 46. *Confier* à la CPS la mission d'élaborer et de mettre en œuvre prioritairement une base de données régionale et une application mobile sur l'aquaculture. Cette initiative renforcera considérablement la prise de décision axée sur les données, favorisera les pratiques aquacoles durables, et contribuera à la résilience globale des États et Territoires insulaires océaniques.

Clôture

59. Les participants à la Conférence examinent puis adoptent le Relevé de conclusions et de mesures de la septième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture.
60. M. Paula Vivili, Directeur général adjoint – Sciences et capacités (CPS) prononce son allocution de clôture.
61. La prière de clôture est prononcée par M. Koroa (Kori) Raumea, représentant des Îles Cook.
62. La Présidente, Mme Sarah McAvinchey, remercie chaleureusement l'ensemble des participants, l'équipe d'interprétation et de traduction, et le personnel technique de la CPS, ainsi que les agents de la Division FAME de la CPS d'avoir contribué au succès des travaux de la RTMCF7, et déclare la Conférence close.

Annexe 1 : Relevé de conclusions et de mesures du quatrième Dialogue sur la pêche communautaire

Quatrième Dialogue sur la pêche communautaire

12–13 novembre 2024

Original : anglais

Relevé de conclusions et de mesures du quatrième Dialogue
sur la pêche communautaire

CBFD4

Relevé de conclusions et de mesures du quatrième Dialogue sur la pêche communautaire

Contexte

1. En août 2020, la première Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM1) a approuvé un mécanisme régional visant à améliorer la participation des organisations de la société civile (OSC) et des autres acteurs non étatiques (Relevé de conclusions de la première Conférence régionale des ministres des Pêches, paragraphe 16) afin de donner effet à la décision prise en septembre 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique concernant les pêches côtières (telle qu'elle figure dans le Communiqué du 47^e Sommet du Forum, paragraphe 10).
2. Ce nouveau mécanisme prévoit l'organisation de deux journées de dialogue consacrées à la pêche communautaire dans le cadre de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA). Les principaux objectifs de ce dialogue, baptisé Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD), sont les suivants :
 - a. offrir aux OSC et aux autres acteurs non étatiques jouant un rôle actif dans la pêche communautaire dans le Pacifique une plateforme leur permettant de faire connaître les principaux besoins et problématiques en lien avec les ressources halieutiques côtières en Océanie. Leurs points de vue sont communiqués aux directeurs des pêches par l'intermédiaire de la RTMCFA afin de contribuer à informer les ministres des Pêches et les dirigeants de la région des questions prioritaires relatives à l'accès pérenne aux ressources halieutiques côtières et à leur utilisation durable ;
 - b. offrir un moyen pour les OSC et les acteurs non étatiques jouant un rôle actif dans la pêche communautaire dans le Pacifique de partager leur expérience et les enseignements tirés des initiatives communautaires, afin de renforcer les efforts de préservation d'écosystèmes productifs et sains et des ressources halieutiques qui y sont associées, ces ressources étant essentielles au bien-être de plus de 10 000 communautés côtières dans les États et Territoires insulaires océaniques ; et
 - c. favoriser un dialogue avec les pouvoirs publics et les autres partenaires au sujet de la gestion des pêches côtières dans la région.

Quatrième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD4)

3. Le quatrième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD4) se déroule les 12 et 13 novembre 2024 au Holiday Inn de Suva, aux Fidji.
4. Le CBFD4 est présidé par Mme Aydah Akao, des Îles Salomon, en sa qualité de Coordonnatrice. Elle est épaulée par un Coordonnateur adjoint, M. Niegel Rozet, de Hawaï.
5. Le CBFD4 met l'accent sur l'examen des activités relatives au CBFD, la prise en compte de la voix des OSC et des acteurs non étatiques, la surveillance et l'application de la réglementation au niveau local dans le contexte des pêches communautaires, les pratiques et les savoirs traditionnels concernant la mer et les ressources, l'utilisation des petites subventions en tant que mécanisme efficace de financement des contributions des OSC à la transposition à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches (GCP), et l'avenir du CBFD. Les points inscrits à

l'ordre du jour ont été définis sur la base des besoins recensés lors du troisième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD3), et chaque séance est divisée en plusieurs parties : exposés, débat en plénière, groupes de travail, talanoa et table ronde.

6. Le présent rapport expose les conclusions du CBFD4 et les points de consensus entre les participants, et souligne les enjeux et besoins prioritaires à traiter par les OSC et les autres acteurs non étatiques, ainsi que par les membres de la CPS. Il donne des orientations au Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) de l'Organisation, et énonce les principales recommandations à soumettre à la seizième Conférence des directeurs des pêches et à la Conférence régionale des ministres des Pêches, qui se tiendront en 2025.

Ouverture

7. La Coordinatrice du CBFD4 déclare la session ouverte, et la personne représentant les OSC des Tonga prononce la prière d'ouverture.
8. Les participants au CBFD4 reconnaissent et soulignent que le CBFD constitue une importante plateforme, en ce qu'il permet de faire entendre la voix des communautés et des OSC et d'assurer la prise en compte de leurs contributions dans les décisions adoptées par les responsables du secteur des pêches à l'occasion de réunions telles que la Conférence des directeurs des pêches et la Conférence régionale des ministres des Pêches. Les participants mettent en lumière les considérables progrès accomplis à ce jour dans le cadre du CBFD, dans le droit fil de la décision initialement approuvée au 47^e Sommet du Forum des Îles du Pacifique en 2016, puis entérinée à la première Conférence régionale des ministres des Pêches en 2020.

Séance 1 : Point sur les activités relatives au CBFD

Point succinct sur les rapports transmis par le CBFD3 à la seizième Conférence des directeurs des pêches et à la cinquième Conférence régionale des ministres des Pêches

9. Les participants au CBFD4 prennent note et se félicitent du travail remarquable accompli par le Groupe consultatif du CBFD pour orienter la CPS, en sa qualité de secrétariat, sur les questions suivantes :
 - a. la désignation et la sélection des participants au CBFD4 ;
 - b. la désignation et la sélection de la Coordinatrice et du Coordonnateur adjoint du CBFD4 ;
et
 - c. l'élaboration de l'ordre du jour du CBFD4.
10. Les participants au CBFD4 prennent acte du processus de présentation et d'approbation du relevé de conclusions et de mesures du CBFD3 à la seizième Conférence des directeurs des pêches et à la cinquième Conférence régionale des ministres des Pêches. La CPS et le Coordonnateur du CBFD3 présentent également les conclusions et les suites approuvées lors de la seizième Conférence des directeurs des pêches et de la cinquième Conférence régionale des ministres des Pêches. Les directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence ont examiné et approuvé toutes les recommandations du CBFD3 (49 a à 49 d), et ont encouragé le Coordonnateur du CBFD3 et le Groupe consultatif du CBFD à passer en revue ces recommandations afin d'apporter des éclaircissements quant à leurs modalités de traitement.
11. Les recommandations soumises aux directeurs des pêches par le CBFD3 sont présentées, de même que les conclusions adoptées en réponse : « [Les directeurs des pêches] examinent et approuvent les recommandations 49 a), 49 b), 49 c) et 49 d) du CBFD3 aux directeurs des

pêches réunis en leur seizième Conférence, et encouragent le Coordonnateur du CBF3 et le Groupe consultatif du CBF3 à passer en revue ces recommandations afin d'apporter des éclaircissements quant à leurs modalités de traitement[.] »

12. Les participants au CBF4 prennent acte du fait que le Pacifique, en veillant à ce que soit entendue la voix de la société civile, joue un rôle de chef de file sur la scène internationale. Ils soulignent en outre qu'il demeure important de comprendre le sens que revêtent les expressions « **examinent et approuvent** » ainsi que « notent » dans les conclusions adoptées respectivement par la seizième Conférence des directeurs des pêches et la cinquième Conférence régionale des ministres des Pêches concernant les recommandations émanant du CBF3, et qu'il est nécessaire d'examiner de plus près les suites données et les mesures concrètes prises en réponse. Les participants au CBF4 reconnaissent que la fonction du CBF3 est de formuler des recommandations débouchant sur des mesures concrètes.
13. Les participants au CBF4 soulignent en outre que les conclusions et recommandations émanant du CBF3 doivent être formulées de sorte à être applicables ; à défaut, les conclusions soumises aux directeurs des pêches et aux ministres des Pêches risquent de s'accumuler sans jamais être suivies d'effet.
14. Les participants au CBF4 encouragent l'emploi de formules appropriées pour la rédaction des conclusions et recommandations adressées aux directeurs des pêches, de sorte à inciter ces derniers à y donner suite en adoptant des actions pratiques plutôt que de simplement « approuver » ou « noter » les recommandations, et se disent favorables à ce que le comité de rédaction du CBF3 travaille en ce sens.
15. Les participants au CBF4 constatent qu'un suivi des recommandations adressées aux directeurs des pêches est nécessaire et prient le Groupe consultatif du CBF3 de joindre au relevé de conclusions de chaque CBF3 une annexe reprenant l'ensemble des recommandations formulées lors des précédents dialogues et indiquant les suites données après leur présentation à la Conférence des directeurs des pêches et à la Conférence régionale des ministres des Pêches. Ce document permettra d'assurer le suivi des suites données et des mesures adoptées en réponse aux recommandations soumises.

Point sur le Sommet sur la pêche artisanale

16. Les participants au CBF4 prennent acte et se félicitent du travail remarquable accompli par les représentants des pays du Pacifique au Sommet sur la pêche artisanale, qui s'est tenu du 5 au 7 juillet 2024 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome.
17. Les participants au CBF4 reconnaissent l'importance du Cadre d'action 2021–2025 en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP dans le Pacifique (ci-après le « Cadre d'action »), document régional qui s'inscrit dans le prolongement d'instruments internationaux tels que les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (ci-après les « Directives PAD »). Les représentants du Pacifique ont fait part des difficultés d'envergure rencontrées par les pays dans le cadre de la mise en œuvre des Directives PAD (au cours de la première décennie d'application), en particulier pour ce qui concerne la reconnaissance adéquate des régimes fonciers coutumiers et des pratiques de gouvernance coutumière. Les participants au CBF4 prennent note du rôle crucial que joue le Cadre d'action dans la transposition des directives mondiales au sein du contexte océanien et dans l'harmonisation des documents régionaux avec les instruments internationaux, et constatent

que le Pacifique est l'une des seules régions du monde où cette harmonisation se fait de manière explicite.

18. Les participants au Cbfd4 suggèrent que soit étudiée et examinée de manière plus approfondie l'idée de :
 - a. réserver des zones littorales à la pêche artisanale (jusqu'à 50–60 milles marins, ou toute autre distance appropriée en fonction du contexte national), en déterminant si cette proposition est pertinente et applicable aux petites pêcheries du Pacifique. Les participants au Cbfd4 soulignent l'intérêt que présentent les enseignements tirés de l'expérience de Palau (inclusion de la zone de pêche artisanale dans les surfaces conservées au titre de l'objectif 30x30) et des Îles Cook ; et de
 - b. préciser la définition de « région » dans la politique, en distinguant le Pacifique de l'entité régionale plus vaste qu'est la région Asie-Pacifique.

Séance 2 : Entendre les OSC et les acteurs non étatiques

19. Les participants au Cbfd4, répartis en groupes de travail par sous-région, mettent en évidence les questions communes revêtant une importance ou un intérêt pour la pêche communautaire dans leurs sous-régions respectives :

Mélanésie

- a. Absence de mesures ou d'interventions en réponse aux inquiétudes exprimées et aux problèmes rencontrés par les communautés, souvent relayés au niveau national.
- b. Financements et ressources durables pour la pêche communautaire.
- c. Manque de capacités et d'informations à l'appui d'une application efficace des régimes de gestion.
- d. Application des règles.
- e. Structuration des réseaux de pêcheurs en fonction des systèmes coutumiers, qui varient fortement d'un pays à l'autre, d'une île à l'autre et à l'échelle de la région – on observe un large éventail de traditions, et non une approche traditionnelle unique, comme il est souvent présumé.
- f. Maîtrise locale des régimes de gestion par les communautés – souvent, la gestion est pilotée par des acteurs extérieurs, si bien que les communautés ne se sentent pas suffisamment en confiance pour ajuster elles-mêmes les mesures de gestion.

Micronésie

- a. Application insuffisante des règles – faible niveau de priorité donné aux manquements aux règles de conservation dans les systèmes juridiques.
- b. Intégration des modes traditionnels d'application des règles et de l'autorité traditionnelle.
- c. Érosion de l'autorité traditionnelle.
- d. Décalage entre les lois et les cadres traditionnels : i) tenure marine ; et ii) participation symbolique des communautés.
- e. Niveau limité d'accès et de représentation dans les îles reculées.

Polynésie

- a. Actions publiques de sensibilisation sur les tailles autorisées de capture – ces règles sont absentes (ou ne sont pas prises en compte) au sein des populations.
 - b. Utilisation encore fréquente de techniques de pêche destructrices (et engins).
 - c. Non-respect ou absence de surveillance des aires marines protégées (AMP).
 - d. Effets sur les pêches des eaux de ruissellement et des aménagements à terre.
 - e. Absence de points de contact pour les questions liées à la pêche communautaire – plateforme pour communiquer avec les pouvoirs publics.
 - f. Tensions entre les communautés sur les questions halieutiques.
 - g. Application des règlements locaux et soutien connexe des pouvoirs publics.
 - h. Moyens de subsistance insuffisamment diversifiés pour les communautés.
20. À partir de la liste des questions jugées importantes, les participants au CBF4 cernent deux enjeux communs pour la pêche communautaire par sous-région, et ouvrent une discussion détaillée sur ces deux points afin de mettre en évidence des mesures/solutions (nationales et/ou régionales) et de les présenter en plénière :

Mélanésie : deux questions prioritaires – i) financements et ressources durables pour la pêche communautaire ; ii) application des règles.

- a. Les mesures adoptées à ce jour mettent l'accent sur le renforcement de la cogestion et des capacités institutionnelles connexes.
- b. Mesures recommandées au niveau national – i) simplification des processus d'application de la réglementation actuellement employés par les pouvoirs publics et les communautés, notamment pour l'établissement des constats d'infraction, le traitement des réclamations et les mesures d'exécution ; ii) protection des droits des communautés et renforcement de leur pouvoir d'action ; iii) cartographie des acteurs concernés (préciser à qui s'adresser pour obtenir tel ou tel type de soutien).

Mesures recommandées au niveau régional – contribution à l'amélioration de la coordination des différentes prestations de services. Contextualisation des supports d'information et de sensibilisation afin de veiller à ce qu'ils soient adaptés aux contextes locaux.

Micronésie : deux questions prioritaires – i) décalage entre les lois et les cadres traditionnels, et ii) niveau limité d'accès et de représentation dans les îles reculées.

- a. Les mesures adoptées à ce jour mettent l'accent sur : i) la consignation des pratiques traditionnelles de gestion halieutique ; ii) les modes de partage de l'information avec de larges groupes de parties prenantes ; iii) la redynamisation des autorités traditionnelles ; et iv) la bonne prise en compte des pratiques traditionnelles dans la loi (et inversement).
- b. Mesures recommandées au niveau régional – i) communication claire sur l'ensemble des points qui précèdent ; ii) mise à disposition de ressources à l'appui des activités, tout en apprenant aux côtés de (et de) la Polynésie et de la Mélanésie.

Polynésie : deux questions prioritaires – i) compréhension insuffisante de la réglementation halieutique (tailles autorisées de capture) au niveau communautaire ; ii) absence de suivi, contrôle et surveillance (SCS) fondés sur le dialogue.

- a. Les mesures adoptées à ce jour mettent l'accent sur : i) l'organisation d'activités de formation et de sensibilisation ; ii) l'information et la sensibilisation, au travers de la communication des informations existantes sur les choses à faire et celles à éviter ; et iii) l'élaboration de plans de gestion.
 - b. Mesures recommandées au niveau régional – i) mise à disposition de financements pour les activités de sensibilisation ; ii) offre de conseils techniques ; iii) plateforme numérique permettant aux communautés d'échanger des informations et espace d'échange physique, tel que le Cbfd, pour des échanges en présentiel.
21. Les participants au Cbfd4 se penchent sur les progrès accomplis depuis la tenue du premier Cbfd et se demandent comment garantir la réalisation de changements et d'effets pour les questions retenues, et comment assurer au mieux l'exécution du mandat du Cbfd. Les outils qui ont été mis au point (par exemple, la plateforme « Échos de l'Océanie ») ne sont pas suffisamment mentionnés ; il est peut-être nécessaire de faire le lien entre ces plateformes/mesures et la pratique.
 22. La personne représentant Palau fait observer que des investissements importants ont été consentis en faveur de la création d'un réseau national d'AMP et que des enseignements se dégagent de cette expérience, en particulier pour ce qui concerne le risque de laisser de côté les communautés. Les participants au Cbfd4 appellent à dégager des enseignements de ces expériences et à réfléchir aux moyens de faire en sorte que la participation des communautés soit véritable et substantielle.
 23. Les participants au Cbfd4 constatent que la mission première du Cbfd est d'entendre les voix des communautés. Les appels internationaux en faveur de la lutte contre le changement climatique et de la protection de la biodiversité peuvent prendre le pas sur ceux lancés par les communautés au sujet de l'importance des pêcheries (en tant que principale source de subsistance des populations). Les pêches côtières, en tant que secteur prioritaire, doivent être prises en compte dans les budgets nationaux et dans l'action des pouvoirs publics sur le terrain.
 24. **CONCLUSION** : Les participants au Cbfd4 reconnaissent que la fonction du Cbfd est de formuler des recommandations débouchant sur des mesures concrètes. Ils se disent particulièrement inquiets du fait que les recommandations présentées à la Conférence des directeurs des pêches et à la Conférence régionale des ministres des Pêches n'ont pas été suivies d'effet. Ils soulignent qu'il est important d'examiner les suites données et les mesures adoptées en réponse auxdites recommandations.
 25. **CONCLUSION** : Les participants au Cbfd4 constatent qu'un nombre considérable d'outils techniques et de supports connexes ont été mis au point dans la région, mais ils soulignent que ces derniers doivent être plus largement adoptés et mieux appliqués.

Séance 3 : Surveillance et application de la réglementation au niveau local

26. Les participants au Cbfd4 reconnaissent que la priorité reste d'améliorer le SCS et l'application de la réglementation dans les pêches communautaires, et constatent à cet égard que l'accent est de plus en plus mis sur le renforcement de l'application des règles et de la conformité dans les pêches communautaires. Au cours d'une séance de talanoa, les participants partagent leur expérience du SCS et de l'application de la réglementation dans le cadre de la GCP, et plusieurs points communs se dégagent :

- a. Les règles traditionnelles renvoient étroitement aux liens que les populations entretiennent avec la terre et la mer, lesquels sont déterminés par les systèmes fonciers coutumiers. Des règles et des processus sont en place pour la lutte contre le braconnage et sont appliqués dans les limites des aires coutumières.
 - b. En Mélanésie, le « tabou » est une composante centrale (et un concept bien connu des populations) de la gouvernance coutumière et jette les bases des règles d'accès.
 - c. Nombre de lois nationales sont appliquées par les communautés (au travers d'instances et d'autorités traditionnelles, par exemple pour la pêche avec appareil respiratoire sous-marin ou la pêche sans permis). Les communautés et leurs modes d'application des règles constituent un premier niveau d'application des règles et de la réglementation.
 - d. Les règles traditionnelles et le droit étatique prescrivent que seules certaines catégories de poisson peuvent être pêchées à certaines périodes de l'année, mais il reste difficile de faire respecter les règles en vigueur.
 - e. Au fil du temps et des générations, l'idée d'interdire la pêche à la dynamite et le recours à des poisons traditionnels (pêche au cyanure) s'est trouvée progressivement intégrée dans les règles et les normes traditionnelles, et il est d'autant plus difficile de dissuader les pêcheurs d'y recourir si les autres mesures de gestion sont en majorité axées sur le renforcement des pratiques traditionnelles.
 - f. L'administration publique est le dépositaire le plus légitime de la loi, et, bien que les communautés disposent d'un pouvoir d'action sur le terrain, il subsiste souvent des disparités dans les capacités d'application des lois et des règles.
27. Les participants au Cbfd4 prennent note des difficultés, des risques et des possibilités associés au renforcement du rôle des communautés dans le SCS et l'application de la réglementation, notant en particulier les points suivants :
- a. L'interdiction totale de pêche des espèces protégées (comme les tortues) peut être incompatible avec les pratiques traditionnelles. Le fait d'empêcher la tenue des cérémonies coutumières risque de susciter au sein des communautés une certaine opposition à l'égard de la gestion halieutique de manière plus globale.
 - b. Les populations ont besoin de revenus et de nourriture, qu'elles se procurent en exploitant les ressources marines. Ces éléments moteurs sont souvent à l'origine du non-respect des règles restrictives. Pour y remédier, il convient de prendre en compte les possibilités de diversification des moyens de subsistance.
 - c. Informer ne suffit pas à garantir le respect des règles. Dans de nombreux contextes, les règles sont très peu respectées alors même que les habitants en ont connaissance. Dans ces cas, le non-respect des règles traduit le fait que les communautés n'ont pas pu véritablement s'approprier les règles et les responsabilités associées.
 - d. La surveillance communautaire doit être assurée en bonne intelligence avec les autorités chargées de l'application de la loi. Il est important de s'appuyer sur le suivi communautaire pour favoriser la mise en œuvre d'un régime efficace de SCS et d'application de la réglementation. L'État a le pouvoir de légiférer, mais, pour assurer l'efficacité du SCS et de l'application de la réglementation au sein des communautés, ces dernières doivent jouer un rôle constructif dans la collecte de données probantes, facilitant l'application de la loi.

- e. Les approches ascendantes sont fidèles à l'objectif de participation : il s'agit de mettre l'accent sur la maîtrise communautaire des pêches en tant que stratégie clé de durabilité au niveau national et de mise en œuvre efficace du SCS et de l'application de la réglementation.
28. Les participants au Cbfd4 reconnaissent l'importance de la prise en compte des droits de la personne. Si ces principes jettent de solides bases pour une approche ascendante du SCS et de l'application de la réglementation, il est aussi admis que les droits humains revendiqués par des individus ou des groupes particuliers peuvent dans certains cas compromettre la réalisation des objectifs communautaires/collectifs en matière de gestion partagée et de durabilité en milieu communautaire. Il est alors difficile de trouver un juste équilibre entre les intérêts et les droits individuels et collectifs.
29. Les participants au Cbfd4 insistent sur les principes fondamentaux qui sous-tendent le SCS et l'application de la réglementation au niveau communautaire : i) le bien-être collectif est un objectif partagé, mais aussi une responsabilité partagée (au travers du SCS et de l'application de la réglementation) ; ii) les ressources sont prélevées dans la mesure des besoins des populations, en tenant compte des besoins des générations futures ; iii) dans l'exploitation des ressources marines, les besoins d'autrui sont systématiquement pris en compte ; iv) le respect d'autrui et du cadre de vie est assuré ; v) les modes communautaires de gestion des conflits et de respect des règles constituent un premier niveau essentiel d'application de la réglementation et/ou de règlement des conflits (permettant la reconnaissance des sensibilités culturelles locales).
30. **CONCLUSION** : Les participants au Cbfd4 reconnaissent que le SCS et l'application de la réglementation demeurent une priorité pour les pêches communautaires, et cernent les principes fondamentaux qui sous-tendent le SCS et l'application de la réglementation au niveau communautaire, le but étant d'améliorer la mise en œuvre. Ces principes sont notamment les suivants :
- a. le bien-être collectif est un objectif partagé, mais aussi une responsabilité partagée ;
 - b. les ressources sont prélevées dans la mesure des besoins des populations, en tenant compte des besoins des générations futures ;
 - c. dans l'exploitation des ressources marines, les besoins d'autrui sont systématiquement pris en compte ;
 - d. le respect d'autrui et du cadre de vie est assuré ; et
 - e. les modes communautaires de gestion des conflits et de respect des règles constituent un premier niveau essentiel d'application de la réglementation.

Séance 4 : Honorer nos anciens – être à l'écoute, apprendre des anciens et connaître l'histoire de leur lieu de vie

31. Les participants au Cbfd4 constatent l'érosion des pratiques et des savoirs traditionnels dans le Pacifique, ainsi que l'importance de la transmission des savoirs aux jeunes générations. Ils soulignent qu'il est urgent d'assurer ce transfert, compte tenu de la disparition de nos anciens, derniers détenteurs de ces savoirs.
32. Les participants au Cbfd4 insistent sur le rôle que jouent les détenteurs de savoirs traditionnels et sur la nécessité de valoriser ces derniers et de leur offrir une compensation

lorsqu'ils facilitent le transfert de connaissances. Les participants au Cbfd4 reconnaissent la valeur que revêtent les savoirs écologiques traditionnels (SET) au niveau local et les nombreuses règles et normes déterminant les modalités de transfert des savoirs d'un groupe à l'autre. Ainsi, il est essentiel de prendre en compte ces différents éléments pour trouver le juste équilibre entre, d'une part, les risques associés à la monétisation et à la marchandisation des SET et, d'autre part, la nécessité d'assurer une compensation juste et appropriée aux dépositaires de ces savoirs (d'ordre économique ou autre).

33. **CONCLUSION :** Les participants au Cbfd4 reconnaissent la valeur que revêtent les compétences, les pratiques et les savoirs traditionnels dans le Pacifique, ainsi que l'importance de la transmission des savoirs aux jeunes générations. Ils soulignent qu'il est urgent d'assurer ce transfert, compte tenu de la disparition des savoirs traditionnels détenus par nos anciens.

Séance 5 : Comment utiliser les petites subventions comme mécanisme efficace de financement des contributions des OSC à la transposition à plus grande échelle de la GCP ?

34. Les participants au Cbfd4 demandent instamment que les programmes de petites subventions soient consolidés et à ce que soient reconnues i) les difficultés que rencontrent les communautés lors de l'élaboration de propositions, de la planification de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports ; et ii) celles auxquelles font face les organismes chargés de la gestion des subventions pour assurer une coordination appropriée. Il est essentiel qu'une démarche de co-conception soit adoptée pour l'élaboration des programmes de petites subventions, et que, dans ce contexte, des mécanismes de mentorat et de formation soient envisagés au profit des bénéficiaires pour pérenniser les capacités au sein des communautés, l'objectif étant que celles-ci puissent participer à l'avenir à d'autres programmes de petites subventions. De même, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de mentorat et de formation pour les organismes attribuant les subventions, afin de leur permettre de comprendre les réalités du terrain dans le Pacifique et la façon dont les programmes doivent être adaptés pour y répondre.

a. Exemples de domaines pour le renforcement des capacités des bénéficiaires :

- i. gestion financière ;
- ii. planification de la mise en œuvre et gestion de projet ; et
- iii. établissement de rapports.

b. Exemples de domaines pour le renforcement des capacités des organismes attribuant les subventions :

- i. adaptation au contexte culturel du Pacifique, et compréhension des réalités du terrain dans le Pacifique (communication et infrastructure, degré d'alphabétisation, etc.) ; et
- ii. prise en compte des données d'expérience des programmes de petites subventions existants afin de déterminer ce qui fonctionne dans le Pacifique et d'améliorer ainsi les processus de co-conception.

35. **CONCLUSION :** Les participants au Cbfd4 notent que les programmes de petites subventions communautaires doivent être consolidés et prendre en compte : i) les difficultés que

rencontrent les communautés lors de l'élaboration de propositions, de la planification de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports ; et ii) celles auxquelles font face les organismes chargés de la gestion des subventions pour assurer une coordination appropriée et le respect des exigences des bailleurs de fonds.

Séance 6 : L'avenir du Dialogue sur la pêche communautaire

36. Les participants au Cbfd4 examinent et approuvent la nécessité de préciser et d'actualiser les fonctions futures du Cbfd, en tenant compte en particulier du mode de fonctionnement adopté au cours des quatre dernières années et étant entendu que la question des ressources reste incertaine pour l'avenir.
 - a. Fonctions du Cbfd au service des communautés (fonctions intrinsèques)
 - i. Permettre l'échange croisé et le partage de connaissances – il est essentiel à cet égard que des correspondants nationaux soient désignés, mais aussi de réfléchir à l'utilisation des technologies.
 - ii. Faire office de mécanisme de reddition des comptes, afin de garantir que les engagements pris soient honorés.
 - iii. Contribuer à l'harmonisation des actions de la société civile et des stratégies et directives politiques nationales, dans le prolongement des stratégies et directives régionales.
 - iv. Faciliter l'émergence d'un consensus autour d'une position commune des communautés du Pacifique sur certaines questions.
 - b. Fonctions du Cbfd en tant que porte-parole des communautés du Pacifique (fonctions extérieures)
 - i. Faire connaître les innovations et les réalisations du Pacifique au sein des plateformes internationales.
 - ii. Formuler des conseils et des orientations à l'intention des programmes publics, en leur communiquant les conclusions adoptées par le Cbfd.
 - iii. Défendre auprès des pouvoirs publics l'importance du renforcement des capacités communautaires en matière de gestion.
 - iv. Attirer l'attention sur les questions que les communautés ne peuvent résoudre seules – plaider pour la mise en place d'initiatives permettant d'y répondre.

37. Les participants au Cbfd4 examinent et approuvent la nécessité de préciser et d'actualiser les fonctions futures du Cbfd, afin d'assurer son bon fonctionnement à l'avenir, en tenant compte en particulier des modalités de travail adoptées au cours des quatre dernières années et étant entendu que la question des ressources reste incertaine pour l'avenir. C'est pourquoi les participants au Cbfd4 examinent les mesures à prendre dans trois grands domaines – aspects organisationnels, mobilisation de ressources et questions liées au capital humain.
 - a. Aspects organisationnels à prendre en compte pour assurer le bon fonctionnement du Cbfd à l'avenir :

- i. Il convient de donner plus de visibilité au Cbfd au niveau national, de faire mieux connaître les fonctions du Cbfd et de démontrer la valeur ajoutée qu'une participation au sein du Cbfd apporte aux programmes publics nationaux.
 - ii. Il convient de veiller à ce que des processus appropriés soient en place au niveau des pays pour que les participants au Cbfd puissent se préparer en amont des réunions sur les enjeux définis par les grands groupes de parties prenantes de leur sous-région.
 - iii. Il faut encourager les participants au Cbfd à présenter des exposés sur la situation de leur sous-région en début de réunion.
 - iv. Le mandat doit clairement préciser les rôles des observateurs et des partenaires assistant aux réunions.
 - v. Les critères de sélection des participants au Cbfd doivent refléter ce que l'on attend d'eux.
 - b. Aspects relatifs à la mobilisation de ressources à prendre en compte pour assurer le bon fonctionnement du Cbfd à l'avenir :
 - i. Il convient d'examiner la fréquence des réunions en présentiel dans un souci d'efficacité des coûts, en fonction des financements et ressources disponibles (envisager la possibilité de combiner des réunions en présentiel et des réunions virtuelles).
 - ii. Il convient d'envisager la possibilité d'obtenir des financements ou des contributions en nature des organismes publics.
 - iii. Il convient d'envisager la possibilité de partager les coûts des réunions entre les projets pertinents au niveau national.
 - c. Aspects relatifs à la préservation des relations humaines à prendre en compte pour assurer le bon fonctionnement du Cbfd à l'avenir :
 - i. Il convient de créer un page Facebook et un groupe WhatsApp pour le Cbfd.
 - ii. Il convient d'envisager la possibilité d'organiser le Cbfd dans les différents pays de la région, les sous-régions accueillant la réunion à tour de rôle.
 - iii. Il convient d'utiliser des plateformes Web pour le partage d'expériences et d'informations afin d'améliorer les pratiques dans les pays.
- 38. Les participants au Cbfd4 notent l'intérêt de tenir la réunion avant la RTMCF et dans un format distinct de cette dernière, en tenant compte des critères de fréquence et de lieu mentionnés plus haut.
- 39. S'agissant de la sélection des participants au Cbfd, les participants au Cbfd4 constatent que les processus de sélection établis dans les pays produisent des effets positifs. S'inspirant du processus de sélection de la Polynésie, le Samoa a mis en place un mémorandum d'accord entre les OSC concernées et le Gouvernement.

40. **CONCLUSION** : Les participants au Cbfd4 soulignent que le Cbfd assumera à l'avenir les fonctions suivantes :

- a. permettre d'apporter un soutien aux communautés et de partager les informations nécessaires afin de renforcer le rôle que ces dernières jouent dans la gestion des pêches côtières (plateforme régionale de développement des connaissances, d'apprentissage et de sensibilisation) ; et
- b. offrir aux OSC et aux communautés du Pacifique la possibilité de faire entendre leur voix et de lancer des appels à l'action au sein des plateformes mondiales d'apprentissage et d'instances régionales de concertation sur les politiques.

Séance 7 : Ordre du jour du cinquième Dialogue sur la pêche communautaire

41. Les participants au Cbfd4 conviennent que les points ci-dessous seront examinés à l'occasion du cinquième Dialogue sur la pêche communautaire.

- a. Application de la réglementation au niveau communautaire :
 - processus de mise en application de la loi (recueil d'éléments de preuve, détermination des canaux d'assistance et compréhension des lois pertinentes) ;
 - équilibre entre les intérêts et les droits individuels et collectifs dans les pêches communautaires, en particulier en milieu communautaire ;
 - résolution des difficultés associées au faible niveau de priorité donné aux manquements aux règles de conservation dans les systèmes juridiques ;
 - mesures visant à faire face à l'érosion de l'autorité traditionnelle et au décalage entre les systèmes juridiques et le droit coutumier ; et
 - partage d'informations sur les initiatives axées sur le respect et l'application des règles qui sont mises en œuvre dans la région (par exemple, systèmes de justice communautaire).
- b. Information et sensibilisation :
 - techniques permettant de faire évoluer concrètement les comportements ;
 - correction des lacunes concernant la compréhension communautaire des règles et des réglementations publiques (par exemple, raisons motivant l'adoption de tailles autorisées de capture) ;
 - promotion et diffusion de la plateforme « Échos de l'Océanie » et d'autres outils et supports de gestion disponibles ; et
 - présentation d'études de cas sur l'application et les effets de ces outils dans différents contextes.
- c. Points d'information et examen des suites données aux conclusions du Cbfd (Cbfd1 à 4) :
 - partage d'informations actualisées sur la situation des pays et des sous-régions, le cas échéant ; et

- mise en évidence des suites données aux conclusions et de leur conformité avec le Cadre d'action 2021–2025 en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP dans le Pacifique.

Mesures adoptées par le CBF4

42. Les participants conviennent des mesures suivantes :

- Suivi des recommandations soumises à la Conférence des directeurs des pêches et à la Conférence régionale des ministres des Pêches** : Les participants au CBF4 prient le Groupe consultatif du CBF4 de joindre au relevé de conclusions de chaque CBF4 une annexe reprenant l'ensemble des recommandations adressées à la Conférence des directeurs des pêches et à la Conférence régionale des ministres des Pêches lors des précédents dialogues et indiquant les suites données.
- Mise en adéquation des activités régionales de soutien en faveur de la GCP avec les pratiques locales** : Le CBF4 est l'occasion de faire le point sur les outils et informations disponibles, garantissant ainsi la mise en pratique des outils techniques. Les participants au CBF4 font mieux connaître et rendent plus visible le CBF4 au niveau national.
- Intégration des principes fondamentaux sous-tendant le SCS et l'application de la réglementation dans le contexte de la pêche communautaire** : Les participants au CBF4 demandent instamment à ce que toute initiative de SCS et d'application de la réglementation au niveau communautaire soit fondée sur ces principes et en fasse expressément mention.
- Renforcement du SCS et de l'application de la réglementation en milieu communautaire** : Les participants au CBF4 encouragent les organismes nationaux à investir davantage dans les activités d'information et de sensibilisation sur la législation applicable, afin que les populations soient dûment informées des raisons sous-tendant l'existence des règles et des réglementations.
- Plateformes d'apprentissage** : Les participants au CBF4 soulignent l'importance cruciale de l'apprentissage continu, assuré au travers de plateformes telles que le CBF4, afin de promouvoir au niveau national les enseignements tirés ailleurs.
- Préservation des savoirs écologiques traditionnels (SET)** : Les participants au CBF4 prient instamment les responsables des pêches de : i) consolider les initiatives nationales existantes visant la préservation des SET liés à la pêche communautaire (notamment en conjuguant SET et sciences) ; ii) inclure et faire travailler ensemble les jeunes et les anciens dans les activités relatives au secteur halieutique afin d'assurer la transmission des SET ; et iii) se concerter avec les services de l'éducation et de l'environnement sur la question du partage de l'information.
- Transmission intergénérationnelle des savoirs** : Les participants au CBF4 mettent en avant la nécessité de valoriser les détenteurs de savoirs traditionnels et de leur offrir une compensation appropriée pour le rôle qu'ils jouent dans la transmission des savoirs. Il est essentiel de mettre en balance les risques associés à la monétisation des SET et la nécessité d'assurer une compensation juste aux dépositaires des savoirs.

- h. **Programmes de petites subventions pour la pêche communautaire** : Les participants au Cbfd4 demandent instamment à ce que ces programmes soient consolidés et à ce qu'ils prévoient des mécanismes de mentorat et de formation pour :
 - i. les bénéficiaires (afin de pérenniser les capacités au sein des communautés, l'objectif étant que celles-ci puissent participer à l'avenir à d'autres programmes de petites subventions) ; et
 - ii. les organismes attribuant les subventions (afin de leur permettre de comprendre les réalités du terrain dans le Pacifique et la façon dont les programmes doivent être adaptés pour y répondre, tout en étant conformes aux cibles fixées en matière de développement).
- i. **Poursuite du Cbfd** : Les participants au Cbfd4 proposent que les OSC et les représentants des communautés adoptent des actions et mesures pour renforcer i) les aspects organisationnels ; ii) la mobilisation de ressources ; et iii) les aspects liés au capital social, qui sont essentiels au maintien des fonctions du Cbfd à l'avenir.

Dix-septième Conférence des directeurs des pêches de la CPS

- 43. Les participants au Cbfd4 conviennent de soumettre les recommandations ci-dessous à la dix-septième Conférence des directeurs des pêches :
 - a. Les participants au Cbfd4 notent que les programmes de petites subventions communautaires doivent être consolidés et prendre en compte : i) les difficultés que rencontrent les communautés lors de l'élaboration de propositions, de la planification de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports ; et ii) celles auxquelles font face les organismes chargés de la gestion des subventions pour assurer une coordination appropriée et le respect des exigences des bailleurs de fonds.
 - b. Les participants au Cbfd4 reconnaissent que la fonction du Cbfd est de formuler des recommandations débouchant sur des mesures concrètes. Ils se disent particulièrement inquiets du fait que les recommandations présentées à la Conférence des directeurs des pêches et à la Conférence régionale des ministres des Pêches n'ont pas été suivies d'effet. Ils soulignent qu'il est important d'examiner les suites données et les mesures adoptées en réponse auxdites recommandations.
 - c. Les participants au Cbfd4 constatent qu'un nombre considérable d'outils techniques et de supports connexes ont été mis au point dans la région, mais ils soulignent que ces derniers doivent être plus largement adoptés et mieux appliqués.

Séance 9 : Clôture

- 44. La Coordinatrice, Mme Aycha Akao, remercie chaleureusement tous les participants au Cbfd4, le Groupe consultatif du Cbfd et la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS d'avoir contribué au succès du Cbfd4 et déclare le Dialogue clos.